

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 15 avril 2025]

Date de la convocation

2 avril 2025

Date de mise en ligne

17 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 3

Votants : 30

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Martine BOISSIERE, Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Pierre TRANIER, Arnaud ELGOYHEN, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*.

Absents et représentés : Jean BATAILLOU, Corinne DARMANI, Antony MOUSSU

Absents : Elisa GILLET, Thomas DOMENECH, Thierry BODDI,

N° 035/ 2025

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Autorisation de programme – Rénovation intérieure de l'Abbatiale Saint Michel : révision

Madame le Maire rappelle que par délibération du 11 avril 2023, une autorisation de programme a été créée avec les crédits de paiements associés, pour les travaux de rénovation intérieure de l'Abbatiale Saint Michel.

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser cette autorisation de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement de la manière suivante :

Nom du programme	N° opération	Montant TTC de l'AP		Crédits de paiement prévisionnels					
		Montant AP initial	Montant de l'AP révisée	Crédits de paiements antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/24)	2025	2026	2027	2028	2029
Rénovation intérieure de l'Abbatiale Saint Michel	943	6 315 384	4 955 000	805 796	1 218 765	896 528	830 319	637 137	566 455

VOTES POUR : 27**VOTES CONTRE : 0****ABSTENTIONS : 3**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la révision de l'autorisation de programme et de la répartition des crédits de paiement telle que définie ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a long horizontal stroke underneath.

Fait à Gaillac le 16 avril 2025